

MODE D'EMPLOI

Pour déposer votre demande de subvention culturelle, vous devez créer un compte usager et faire une demande en ligne sur un site dédié et sécurisé

<https://cd77.relation-usagers.fr>

1

Connectez-vous au compte que vous avez créé pour votre demande de subvention les années précédentes en cliquant sur le bouton « Se connecter ».



OU

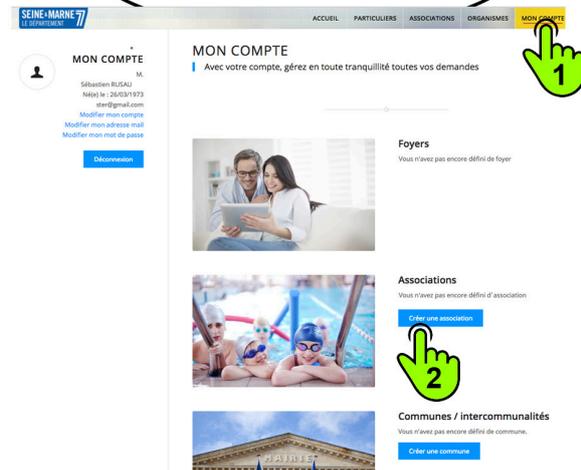
Créez votre compte en cliquant sur le bouton «Créer un compte ».

2

Après création de votre compte, vous recevez par mail un lien d'activation sur lequel vous devez cliquer pour activer votre compte. Vous êtes connecté.

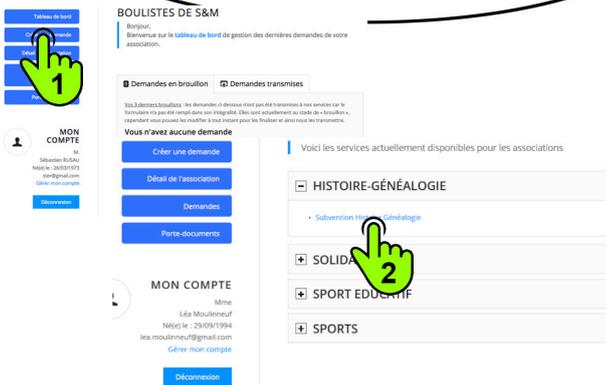
3

Cliquez sur l'onglet « Mon compte » cliquez ou créez votre association en cliquant sur le bouton correspondant.



4

Faites votre demande de subvention en cliquant sur le bouton « Créer une demande ». Pour cela, déroulez la catégorie « HISTOIRE-GENEALOGIE » et cliquez sur la subvention souhaitée.



Si votre entité existe déjà ou que vous ne pouvez pas la créer merci d'envoyer un mail à mediation.archives@departement77.fr afin de rattacher votre entité à votre compte ou de vous le créer si besoin.

5

Un formulaire à remplir apparait alors. Celui-ci est composé de 5 étapes. Une fois les 5 étapes du formulaire renseignées, cliquez sur le bouton « Terminer ». Votre demande a alors bien été envoyée pour traitement. Votre tableau de bord indique désormais la création de votre demande à l'état « Reçue ».



A la fin de la première étape « Renseignements Administratifs », n'oubliez pas de cliquer sur le lien permettant d'accéder au téléchargement des pièces à remplir et à joindre obligatoirement à l'étape « Pièces à fournir » du formulaire (le budget du dernier exercice clos, le budget prévisionnel de l'association et le budget prévisionnel du projet.)